

Le Conditionnel présent

Le conditionnel présent se forme à partir du futur simple de l'indicatif.

On prend la 1e personne du singulier du futur simple :

ex : *je chanterai / je réfléchirai / je courrai / je pourrai / je serai / j'aurai*

On ajoute un s :

je chanterais / je réfléchirais / je courrais / je pourrais / je serais / j'aurais

et on obtient la 1e personne du singulier du conditionnel présent.

Il suffit alors d'ajouter les terminaisons suivantes:

je [radical] - *ais*

tu [radical] - *ais*

il/elle [radical] - *ait*

nous [radical] - *ions*

vous [radical] - *iez*

ils/elles [radical] - *aient*

Eh oui! Vous l'avez remarqué... **Ce sont les mêmes terminaisons que pour l'imparfait...** On ne peut rien vous cacher!

Il n'y a pas d'exception: tout verbe qui a un futur simple a un conditionnel présent dont le radical est celui du futur, et la terminaison, celle de l'imparfait.